

DGA PILOTAGE DES
RESSOURCES ET DE LA
PERFORMANCE
Direction du Pole
Juridiques

D E C I S I O N :
Le Maire de la Ville d'Avignon
AVIGNON, le 13 NOV. 2025

Le Maire de la Commune d'Avignon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22, 16ème alinéa,

Vu la délibération du 04 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire pour « agir devant toute instance ou juridiction françaises au nom de la Commune et d'intenter les actions en justice en défense »,

Vu l'arrêté municipal du 07 novembre 2024 portant délégation de signature de Madame le Maire à Madame Caroline CAUGANT, Directrice du Pole Juridique,

Vu la requête indemnitaire déposée par la société GVA BY MY CAR VAUCLUSE, devant le tribunal administratif de Nîmes, enregistrée le 10 novembre 2025, aux fins de condamnation de la commune d'Avignon au versement de la somme de 42.362.18 euros TTC, en réparation du préjudice subi du fait d'une prétendue défaillance d'une borne rechargeable endommageant le véhicule appartenant à la société GVA BY MY CAR VAUCLUSE

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un avocat spécialisé

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} : De mandater le cabinet BAUDUCCO-ROTA, domicilié 9 rue de Chabannes 83000 TOULON afin de défendre les intérêts de la Commune d'Avignon dans l'affaire qui l'oppose à la société GVA BY MY CAR VAUCLUSE devant le tribunal administratif de Nîmes.

Dossier n°2504775-3

ARTICLE 2 : la présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.télérecours.fr

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Parvenu en préfecture le 27/11/2025
Publié le 08/12/2025



Pour le Maire,
Par délégation,

La Directrice du Pole Juridique,
Caroline CAUGANT